

Lycée Français Jean Monnet
Avenue du Lycée Français - 9
1180 UCCLE

Service Généraux
Tél. : 02-379-08-44

REGLEMENT DE CONSULTATION

1-1. Identification de l'organisme qui passe le marché

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER
LYCEE FRANÇAIS JEAN MONNET
Avenue du lycée Français - 9 -
1180 UCCLE

1-2. Objet et forme de la consultation

1-2.1. Objet du marché

Maintenance informatique

1-2.2. Lieu des prestations

Les prestations sont à réaliser

- Avenue du Lycée Français - 9 – 1180 Uccle
- Chaussée d'Alseberg – 1351 – 1180 Uccle

1-2.3. Procédure de consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure formalisées inspirée de l'appel d'offre ouvert.

1-2.4. Forme du marché

Marché Unique.

CCAG de référence : CCAG service (selon arrêté du 19 janvier 2009, JORF)

1-2.5. Descriptif des prestations à réaliser

Les prestations ont pour objectif la maintenance préventive, corrective et curative des infrastructures informatiques du lycée français et de son école maternelle ainsi que de livraisons et d'installations de licences.

1-2.6. Résiliation - litiges

Le CCAG service s'applique en cas de résiliation du marché.

1-3. Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

- > Le présent Règlement de Consultation, et annexes éventuelles, acceptée par l'entreprise, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi.
- > Le cahier des clauses administratives.
- > Le cahier des clauses techniques.
- > Le devis détaillé de l'entreprise, signé, remis par l'entreprise dans son offre.

1-4. Délai d'exécution – pénalités – Prix et règlement des comptes

1-4.1. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois sans excéder une durée supérieure à 4 ans.

1-4.2. Pénalités pour retard d'exécution

Les stipulations des dispositions administratives sont applicables.

1-4.3. Prix et règlement des comptes

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application d'un prix forfaitaire.

Les prix sont hors TVA et sont établis en tenant compte :

- > Des dépenses liées aux mesures particulières concernant la sécurité et la protection de la santé.
- > De l'obligation faite aux entrepreneurs et à leurs personnels de se conformer aux consignes et règlements édictés par le Chef d'établissement, relatifs à la police et à la sécurité intérieure.

Il n'est prévu ni d'indemnité de dédit, ni d'indemnité d'attente.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliqué par la banque centrale européenne, majoré de sept points.

Les demandes de paiement devront obligatoirement comporter le numéro figurant sur la commande ou l'acte d'engagement.

1-5. Jugement des offres

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectuée sur la base des critères pondérés suivants :

Prix : 60%

Capacité technique de l'entreprise : 15%

Expérience de prestations similaires : 15%

Méthodologie proposée : 10%

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve qu'il produise l'ensemble des certificats et attestations demandé dans les dispositions administratives et techniques dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de signature de l'avis de réception postal de la lettre l'informant qu'il est retenu.

1-6. Modalités de présentation des candidatures et des offres

Adresse d'envoi des offres :

Les offres seront présentées sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Offre pour Maintenance informatique

Adresse postale :

**Lycée Français Jean Monnet
Service Informatique
Avenue du Lycée Français 9
1180 UCCLE**

« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Contenu du pli cacheté

Le pli contiendra les justificatifs du candidat :

- Certificats de qualification : la capacité de l'entreprise peut être apportée par tous les moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation pour laquelle il concourt,
- Effectifs moyens annuels du candidat en personnels en spécifiant le personnel d'encadrement,
- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager les candidatures ou un extrait de registre du commerce
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- La Décomposition du Prix Global Forfaitaire (D.P.G.F.). La fourniture de ce document ne donnera pas lieu au versement d'une prime.
- Les dispositions administratives et techniques approuvées et signées de l'entreprise
- Le mémoire technique de l'entreprise traitant des propositions techniques et de la politique de bien-être au travail de l'entreprise
- RIB ou IBAN
- L'attestation de visite des lieux.

Le délai pendant lequel les concurrents restent engagés par leurs offres est de **six (6) mois** à compter de la date limite de remise des offres.

1-7. Visite obligatoire des lieux

Les entreprises devront obligatoirement se rendre sur le site.

Les candidats prendront rendez-vous, au minimum 3 jours avant la date souhaitée, auprès de M Fernandez Freddy

M. Fernandez Freddy : 02 379 08 15 - Mail : freddy.fernandez@lyceefrancais.be

Pour pouvoir accéder sur le site, les candidats devront être munis d'une pièce d'identité (CNI) ou d'un passeport, qu'ils présenteront au poste de sécurité pour se voir remettre un badge d'accès.

1-8. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres est fixée au lundi 06 avril 2020 à 11h00.



Mme Ghania Ben Gharbia
Proviseur
Du Lycée Français Jean Monnet

